

Pour rétablir la concurrence sur le marché marocain

# Moulay Hafid Elalamy lance un ultimatum à BIM

Kawtar Tali

ktali@aujourd'hui.ma

Le combat de Moulay Hafid Elalamy pour préserver le droit des opérateurs marocains, petits et grands, face à la concurrence turque se poursuit. Un nouvel ultimatum est lancé par le ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique et cette fois-ci à l'égard de la chaîne turque de supermarchés «BIM». Pour rester au Maroc, BIM n'a qu'un seul choix : celui de commercialiser des produits marocains dans ses magasins. En se conformant à cette obligation émise par le ministre marocain, l'enseigne turque garantira non seulement sa pérennité au niveau national mais également les postes créés au sein de son réseau de 499 magasins éparpillés dans toutes les villes du Maroc. Face à l'obstination de BIM un autre choix s'impose : celui de fermer boutique et de mettre fin à une expérience de plus de huit ans sur le territoire national. La position du Maroc est ferme. Elle a d'ailleurs été relayée



au top management de BIM Stores. C'est ce qu'a confirmé, lundi, Moulay Hafid Elalamy lors de son intervention à la Chambre des représentants. «La chaîne turque de supermarchés opérant au Royaume ne vend pas de produits marocains, entraînant la fermeture de plusieurs commerces

de quartier», souligne dans ce sens le ministre qui précise «avoir informé le président de cette enseigne qu'il serait impossible de poursuivre les relations commerciales actuelles». Moulay Hafid Elalamy a suggéré, dans ce sens, de vendre les produits marocains dans les magasins BIM, ou bien «l'enseigne

serait contrainte de mettre la clé sous la porte». Ces détails ont été révélés dans la réponse du ministre sur une question centrale relative aux bilans des accords de libre-échange. S'agissant des relations commerciales entre le Maroc et la Turquie, M. Elalamy a souligné un déficit de 18 milliards de dirhams au moment où le volume des investissements turcs au Maroc ne dépasse pas 1%. Le ministre a par ailleurs rappelé à l'audience la nature commerciale du différend entre le Maroc et la Turquie. Ce bras de fer est centré principalement sur le textile. En effet, la concurrence turque a fait perdre au textile marocain 44.000 postes d'emploi en 2017. La partie marocaine a fait part de ces préjudices aux autorités turques.

Le Maroc a réclamé dans ce sens une solution ne portant pas atteinte à ses intérêts. Une doléance qui, après un vif débat, a été acceptée par la partie turque. Les deux partenaires ont ainsi convenu de revoir leur accord de libre-échange pour qu'il soit mutuellement bénéfique. Affaire à suivre.